



Paris, le 31 Janvier 2008

Monsieur MONGIN Pierre
Président Directeur Général
54, quai de la Râpée
LAC ☒ AR 11
LYBY – LYON BERCY

N/Réf. 08-01-11-DL/IC

OBJET : Commission de suivi Accord Salarial

Monsieur le Président Directeur Général,

Dans le dernier accord salarial, il est prévu en cas d'évènement exceptionnel, de réunir la Commission de respect afférente.

Après publication des chiffres statistiques fournis par l'INSEE, l'**UNSA-RATP** estime être dans ce cas de figure.

Compte tenu des niveaux anormalement élevés des mois de novembre et décembre 2007 et l'envolée des prix du pétrole et des matières premières, notamment agricoles, tous les économistes s'accordent sur le fait que le taux d'inflation 2008 en France sera supérieur à celui de 2007.

L'**Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)** dans son rapport de décembre 2007, mise sur une hausse des prix en France (taux d'inflation) de **2,2% en 2008** et **1,9% en 2009**.

Par conséquent, nous vous demandons de réunir la Commission de suivi de l'accord de garantie salariale sur la période de 2007-2009, afin de procéder à une mise à niveau de l'augmentation du point de base par rapport au coût de la vie constaté en 2007.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Secrétaire Général
D. Le PAHUN